

Rapport de jury Concours unique d'infirmier de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur - Session 2017 –

Président : Monsieur Didier ANDRES, personnel de Direction

Composition du jury : B. RIPOL, personnel de Direction, I. BAUDET, médecin de l'éducation nationale, MN.CAVALIER, infirmière de l'éducation nationale, J.DURANT infirmière conseillère technique, P.PEREZ, infirmière de l'éducation nationale

Epreuve d'admissibilité : 12 avril 2017

Epreuve d'admission : 8 et 9 juin 2017

Nombre de postes : 5

Inscrits	Présents	Admissibles	Présents épreuve d'admission	Admis sur liste principale	Inscrits en liste complémentaire
105	66	14	13	5	6

1. Le concours :

Conditions d'accès au concours :

- Le concours est ouvert aux candidats titulaires :
 - de l'un des titres de formation, certificats ou diplômes mentionnés aux articles L.4311-3 et L.4311-5 du code de la santé publique ;
 - d'une autorisation d'exercer la profession d'infirmier délivrée en application de l'article L.4331-4 du même code.

2. Nature des deux épreuves :

✓ -Epreuve écrite d'admissibilité :

Réponse(s) à une ou plusieurs questions concernant l'exercice de la profession d'infirmier (durée : trois heures ; Coefficient 1).

Ces questions portent sur les matières figurant au programme fixe pour l'obtention du diplôme d'Etat d'infirmier et sont abordées dans le cadre des missions que sont amenés à remplir les infirmiers de l'Education nationale et de l'Enseignement supérieur.

Cette épreuve est notée de 0 à 20.

Nul ne peut être déclaré admissible s'il n'obtient pas une note fixée par le jury qui ne peut être inférieure à 8.

✓ Epreuve orale d'admission :

Cette épreuve consiste en un entretien du candidat avec le jury (durée : trente minutes ; coefficient 2).

Elle débute par un exposé du candidat d'une durée de dix minutes au maximum sur sa formation et, le cas échéant, son expérience professionnelle.

Au cours de cet exposé, le candidat peut également développer, s'il le souhaite, un projet professionnel.

L'exposé est suivi d'une discussion avec le jury d'une durée de vingt minutes au minimum.

La discussion avec le jury s'engage à partir des éléments présentés par le candidat au cours de son exposé et de ceux figurant dans le dossier qu'il a déposé lors de son inscription. Elle est destinée à apprécier la motivation et les qualités de réflexion du candidat ainsi que ses connaissances professionnelles et son aptitude à exercer sa profession au regard de l'environnement professionnel des infirmiers de l'Education nationale et de l'enseignement supérieur et des missions qui leur sont dévolues.

En outre, des questions portant, notamment, sur les règles applicables à la fonction publique de l'Etat et à l'organisation générale des services centraux, des services déconcentrés et des établissements publics relevant du ministre chargé de l'Education nationale et du ministre chargé de l'enseignement supérieur peuvent être posées par le jury.

3- Les Statistiques

a- les candidats :

	Présents à l'écrit	Admissibles	Admis
Répartition par genre :			
Homme, en nombre (et pourcentage)	4 (6%)	0	0
Femme, en nombre (et pourcentage)	62 (94 %)	14 (100%)	5 (100%)
Age			
Moyenne d'âge	40 ans	42 ans	43 ans
Age du plus jeune	24 ans	29 ans	29 ans
Age du plus âgé	59 ans	57 ans	53 ans
Profession			
Agent non titulaire du MEN	6	3	2
Personnel IATOSS	2	1	1
Agent FPE autres ministères	5	2	1
Agent fonct.publique territoriale	4	0	0
Agent FPH	16	3	0
Hors fonc.publique ou sans emploi	33	5	1

b- Les seuils d'admissibilité et d'admission

Nb de candidats inscrits	115 -10 écartés = 105
Nb de candidats admissibles	14
Seuil d'admissibilité	15 / 20
Nb de candidats admis	5
Nb de ruptures d'anonymat	1
Seuil d'admission sur liste principale	16,53 / 20
Nb de candidats sur liste complémentaire	6
Seuil d'admission sur liste complémentaire	12,66 / 20

c- Présence et notes

	Epreuve écrite	Epreuve orale
Nombre de présents	66	13
Nombre d'absents	39	1
Note la plus haute	18	20
Note la plus basse	5	8
Note < 10	15	2
Note ≥ 10	50	25
Moyenne	11,99	15,61

4 - Remarques du jury

a) Epreuve d'admissibilité :

L'épreuve se composait cette année de deux questions sous la forme de cas pratiques, notées respectivement sur 12 et 6 points, 2 points étant dédiés à la présentation.

Ces deux questions étaient scindées en sous questions permettant de montrer outre sa réactivité, sa bonne connaissance du système éducatif.

Le premier sujet sur 12 points :

« Vous êtes infirmier-ière dans un lycée professionnel avec internat de jeunes filles. Vous apprenez par un tiers qu'une fille n'avait plus ses règles depuis 4 mois et qu'elle vomissait tous les matins. » Des questions s'en suivent...

Le second sujet sur 8 points :

« Vous êtes infirmier-ière dans un collège, vous avez en consultation un élève de 14 ans qui dort en classe »

Les copies retenues montrent l'importance d'une préparation spécifique pour ce concours : une connaissance solide des textes propres à l'Education nationale, mais aussi l'importance d'entrer en contact de professionnels afin de s'imprégner des missions des infirmiers de l'Education nationale.

Une candidate a fait état d'une partie de son Curriculum Vitae, ce qui a conduit à une rupture d'anonymat.

Les copies, soignées, apportant des réponses précises et structurées, et s'appuyant sur un bon niveau d'analyse et de réflexion ont été retenues.

b) Dossier d'admission

- Lors de leur demande d'admission à concourir, les candidats déposent un dossier comprenant :
Une **copie des titres et diplômes** acquis ;
- Une attestation d'inscription au conseil de l'ordre des infirmiers ;
- Un **curriculum vitae détaillé** indiquant les formations qu'ils ont suivies, les emplois qu'ils ont éventuellement occupés, les stages qu'ils ont effectué et, le cas échéant, la nature des activités et travaux qu'ils ont réalisés ou auxquels ils ont pris part.

c) Epreuve d'admission

i) L'exposé

Les candidats avaient dans l'ensemble une présentation, une tenue et un niveau de langage conformes aux attendus. La présentation se doit d'être structurée et en lien avec le concours présenté. Fluidité et bonne gestion du stress sont vectrices de réussite. Il est important d'utiliser les dix minutes de durée de l'exposé, même si une utilisation incomplète n'entraîne pas de sanction. Cet exposé est un temps fort pour exprimer ses motivations et mettre en avant ses compétences professionnelles.

ii) L'entretien

Durant l'entretien, le candidat doit être en mesure de montrer au jury une posture professionnelle correspondant au rôle d'infirmier scolaire, ce qui implique une solide connaissance du cadre réglementaire, des missions des personnels de l'Education Nationale, ainsi que des partenaires contribuant à l'élaboration d'une politique de santé et de prévention.

Par les questions posées et les mini cas soumis au candidat, le jury cherche à évaluer sa capacité à analyser la situation, et à tester sa réactivité face aux situations d'urgence.

Le jury attend du candidat une connaissance du public accueilli en fonction de la structure de l'établissement d'exercice.

Les candidats retenus à l'oral ont su donner des réponses adaptées, et montrer leur adaptabilité au système éducatif en mettant en perspective leur expérience professionnelle antérieure.

Le jury a observé que les candidats « faisant-fonction » d'infirmière scolaire comme contractuelle durant une ou plusieurs années avaient une bonne connaissance des missions et du fonctionnement d'un EPLE.

Certaines candidates ont complété leur préparation à l'épreuve en rencontrant des chefs d'établissement et des infirmières en poste. D'autres se sont contentés de préparer le concours à travers la lecture de manuels de préparation.

d) Site à consulter :

http://www.education.gouv.fr/cid109872/les-recrutements-des-infirmier-e-s-de-l-education-nationale.html#Epreuves_des_concours_d_infirmier_e_de_l_education_nationale

Le président du jury

A blue ink signature consisting of several overlapping loops and a horizontal line at the end.

Didier Andres